



Comment bénéficier des aides du 11^e programme d'intervention?

De 2019 à 2024, le 11^e programme de l'agence de l'eau va mobiliser 2,27 milliards d'euros pour soutenir les investissements et les programmes d'action nécessaires pour répondre aux enjeux du bassin Loire-Bretagne en matière de reconquête de la qualité des eaux et de solidarité urbain-rural.

Trois enjeux prioritaires sont identifiés pour répondre aux objectifs du Sdage (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Loire-Bretagne) en matière de bon état des eaux :

- la qualité des milieux aquatiques et la biodiversité associée,
- la qualité des eaux et la lutte contre la pollution,
- la quantité des eaux et l'adaptation au changement climatique.

Par ailleurs le 11^e programme vise également à accompagner l'équipement en matière d'eau potable et d'assainissement des collectivités les plus défavorisées.

Découvrir le document intégral du 11^e programme

https://agence.eau-loire-bretagne.fr/files/live/sites/agence/files/Publications/11e_prog_adopte_20181030.pdf



Établissement public du ministère
chargé du développement durable

Comment solliciter une aide ?

> **Retrouvez toutes les fiches aides et les règles générales** détaillant les modalités d'aide sur le site internet de l'agence de l'eau : <https://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr/home.html>

Les règles générales définissent les conditions d'instruction, d'attribution et de versement d'une aide ainsi que les engagements à respecter par le bénéficiaire de l'aide.

Les fiches aides précisent les modalités d'interventions, les conditions spécifiques de mise en œuvre et les conditions d'éligibilité, les bénéficiaires, les éventuelles restrictions, l'assiette de l'aide et le rappel du taux d'aide, les éventuels coûts plafonds et les engagements techniques que le bénéficiaire doit respecter.

> **Remplissez le formulaire et joignez les pièces justificatives (dossier technique, coûts, plans...)**

Attention aux conditions générales :

- Les aides n'ont pas un caractère systématique
- Les aides sont fonction des disponibilités financières, de la priorisation des projets selon les objectifs du 11^e programme et de l'efficience sur la qualité des eaux
- Le coût de la demande doit être supérieur ou égal à 5 000 € et l'agence de l'eau n'attribue pas d'aide inférieure à 3 000 € (sauf les actions de communication, de consultation du public et d'éducation à l'environnement)
- Le démarrage du projet ne peut intervenir qu'après autorisation écrite de l'agence de l'eau

Aides pour les collectivités

<https://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr/home/aides/collectivites/aides-pour-les-collectivites.html>

L'agence de l'eau Loire-Bretagne, vous accompagne et vous apporte son aide financière dans le cadre de son 11^e programme. Le programme définit les actions qui peuvent être financées, selon quelles modalités et à quel taux d'aide. Ces actions répondent aux thématiques suivantes :

- Assainissement domestique
- Qualité des milieux aquatiques et biodiversité
- Alimentation en eau potable
- Economies d'eau et gestion de la ressource
- Partenariats
- Politique territoriale
- Gestion foncière
- Suivi de la qualité des eaux et des milieux
- Information-Sensibilisation
- Recherche et innovation
- Solidarité internationale



Aides pour les entreprises

<https://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr/home/aides/entreprises.html>

L'agence de l'eau Loire-Bretagne, vous accompagne et vous apporte son aide financière dans le cadre de son 11^e programme. Le programme définit les actions qui peuvent être financées, selon quelles modalités et à quel taux d'aide. Ces actions répondent aux thématiques suivantes :

- Lutte contre les pollutions organiques et bactériologiques
- Lutte contre les micropolluants
- Économies d'eau et gestion de la ressource
- Recherche et innovation
- Qualité des milieux aquatiques et biodiversité



Aides pour l'agriculture

<https://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr/home/aides/agriculture.html>

L'agence de l'eau Loire-Bretagne, vous accompagne et vous apporte son aide financière dans le cadre de son 11^e programme. Le programme définit les actions qui peuvent être financées, selon quelles modalités et à quel taux d'aide. Ces actions répondent aux thématiques suivantes :

- Pollutions d'origine agricole
- Gestion quantitative des prélèvements pour l'irrigation
- Gestion foncière
- Contrat territorial
- Partenariat
- Suivi de la qualité des eaux et des milieux
- Information – sensibilisation
- Recherche et innovation



Aides pour les associations

<https://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr/home/aides/associations.html>

L'agence de l'eau Loire-Bretagne, vous accompagne et vous apporte son aide financière dans le cadre de son 11^e programme. Le programme définit les actions qui peuvent être financées, selon quelles modalités et à quel taux d'aide. Ces actions répondent aux thématiques suivantes :

- Information - Sensibilisation
- Qualité des milieux aquatiques et biodiversité
- Partenariat
- Politique territoriale
- Suivi de la qualité des eaux et des milieux
- Solidarité internationale
- Gestion foncière



Aides pour les particuliers

<https://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr/home/aides/particuliers.html>

L'agence de l'eau Loire-Bretagne peut vous accompagner et vous apporter son aide financière. Son 11^e programme définit les actions qui peuvent être financées, les modalités et les taux d'aide.

Ces actions sont :

- Assainissement collectif : Diagnostic de branchement chez les particuliers
- Assainissement non collectif : Etudes et travaux de réhabilitation de l'assainissement non collectif
- Cours d'eau et zones humides : Restaurer la continuité écologique sur les cours d'eau



Délégation Armorique

Parc technologique du zoopôle
Espace d'entreprises Keraia - Bât. B
18 rue de Sabot
22440 PLOUFRAGAN
Tél. : 02 96 33 62 45 - Fax : 02 96 33 62 42
armorique@eau-loire-bretagne.fr

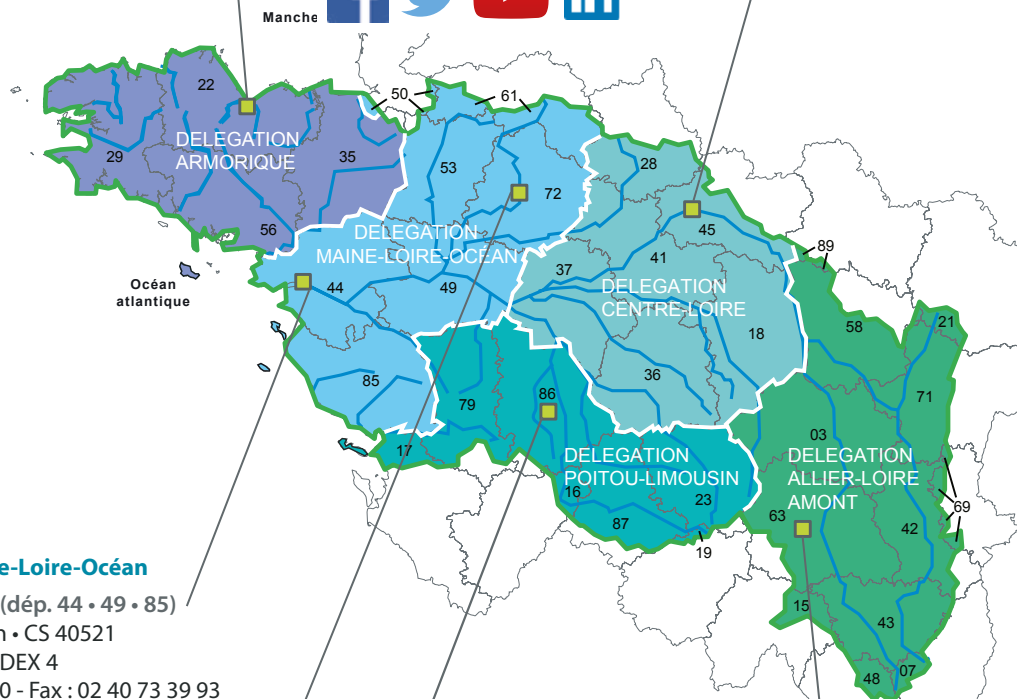
Agence de l'eau Loire-Bretagne

9 avenue Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 74 74
contact@eau-loire-bretagne.fr
agence.eau-loire-bretagne.fr



Délégation Centre-Loire

9 avenue Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 73 25
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr



Délégation Maine-Loire-Océan

→ Site de Nantes (dép. 44 • 49 • 85)
1 rue Eugène Varlin • CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
Tél. : 02 40 73 06 00 - Fax : 02 40 73 39 93
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr

→ Site du Mans (dép. 49 • 50 • 53 • 61 • 72)
17 rue Jean Grémillon • CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
Tél. : 02 43 86 96 18 - Fax : 02 43 86 96 11
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Poitou-Limousin

7 rue de la Goélette • CS 20040
86282 SAINT-BENOIT CEDEX
Tél. : 05 49 38 09 82 - Fax : 05 49 38 09 81
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Allier-Loire amont

19 allée des eaux et forêts
Site de Marmilhat sud • CS 40039
63370 LEMPDES
Tél. : 04 73 17 07 10 - Fax : 04 73 93 54 62
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr

Retrouvez tout le détail des aides et des redevances, les dossiers de demande de subvention et les règles générales d'attribution des aides du 11e programme sur

agence.eau-loire-bretagne.fr